

## La sortie standard (Durée du séjour et suivi ultérieur)

Si vous ne souhaitez pas de sortie précoce, la sortie est dite « standard ». Elle a lieu **3 jours après un accouchement par les voies naturelles ou 4 jours après une césarienne, en l'absence de pathologie.**

Votre sage-femme assurera votre suivi médical et celui de votre bébé selon les modalités suivantes :

✓ la 1<sup>ère</sup> visite est à effectuer **dans la semaine qui suit la sortie et si possible dans les 48 heures suivant cette sortie.**

✓ la 2<sup>nd</sup>e visite est planifiée selon l'appréciation de la sage-femme. Des visites supplémentaires peuvent être réalisées en fonction des éléments médicaux à surveiller et/ou de vos besoins.

### Vous devrez planifier :

→ **pour votre enfant** : une consultation entre **le 7<sup>ème</sup> et le 14<sup>ème</sup> jour de vie** chez un pédiatre ou un généraliste ayant l'expérience des nouveau-nés.

→ **pour vous** : une consultation postnatale entre **6 et 8 semaines après votre accouchement**, réalisée par la sage-femme ou le médecin qui a suivi votre grossesse.



**Hôpital Bretonneau  
Maternité du CHRU de Tours**  
Centre Olympe de Gouges  
2, Boulevard Tonnelé  
37044 TOURS Cedex 9



**Préparer votre retour  
à la maison après  
votre accouchement**



## Comment préparer votre retour à la maison ?

Selon les recommandations de la Haute Autorité de Santé, les séjours en maternité sont aujourd'hui relativement courts, il vous faut donc anticiper dès que possible pendant votre grossesse.

Afin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé après votre accouchement et faciliter votre retour à la maison, nous vous conseillons vivement de **rencontrer une sage-femme de ville (libérale ou PMI) de votre choix**, pendant votre grossesse.

Si vous ne connaissez pas de sage-femme, un conseiller de l'Assurance Maladie<sup>1</sup> peut vous organiser, si vous le souhaitez, un RDV pendant la grossesse avec une sage-femme libérale près de votre domicile.

Nous vous encourageons également à choisir **le médecin** (pédiatre ou généraliste) **qui assurera le suivi de votre enfant**, avant même la naissance.

<sup>1</sup>Dans le cadre du PRADO = Programme d'accompagnement de retour à domicile

## Votre séjour en maternité

Après votre accouchement, vous aurez un entretien avec une sage-femme de la maternité afin d'organiser votre sortie.

Combien de temps vais-je rester à la maternité ?

Je reste en général 3 jours mais je peux sortir plus tôt.

Je souhaite une sortie précoce

J'en parle dès mon accouchement à la sage-femme.

J'ai accouché à un terme **de plus de 38 semaines d'aménorrhée** et je n'ai pas de complication ni moi ni mon enfant; je peux donc sortir précocement.

Une sage-femme doit me rendre visite **dans les 24 heures qui suivent la sortie de la maternité**.

Je programme moi-même le passage de la sage-femme libérale ou avec l'aide d'un conseiller de l'Assurance Maladie qui me rendra visite dans la chambre.

Je dois programmer un RDV **avec un pédiatre ou un généraliste ayant l'expérience des nouveau-nés** entre le **6<sup>ème</sup>** et le **10<sup>ème</sup>** jour de vie de mon enfant.

## La sortie précoce (Durée du séjour et suivi ultérieur)

La sortie précoce a lieu **avant la 72<sup>ème</sup> heure qui suit un accouchement par les voies naturelles ou avant la 96<sup>ème</sup> heure après une césarienne**.

La sage-femme libérale assurera votre suivi médical et celui de votre bébé selon les modalités suivantes :

- ✓ la 1<sup>ère</sup> visite doit être effectuée **dans les 24 heures après la sortie**
- ✓ la 2<sup>ème</sup> visite est systématique **dans la semaine suivant la sortie**, planifiée selon vos besoins et l'appréciation de la sage-femme.
- ✓ une 3<sup>ème</sup> visite est recommandée et des visites supplémentaires peuvent être réalisées en fonction des éléments médicaux à surveiller et/ou de vos besoins.

### Vous devrez planifier :

→ **pour votre enfant** : une consultation entre le **6<sup>ème</sup> et le 10<sup>ème</sup> jour de vie** chez un pédiatre ou un généraliste ayant l'expérience des nouveau-nés.

→ **pour vous** : une consultation postnatale entre **6 et 8 semaines après votre accouchement**, réalisée par la sage-femme ou le médecin qui a suivi votre grossesse.